

A world map with orange outlines of continents and countries, set against a dark grey background. A white circular graphic is positioned in the upper right quadrant, containing the year '2015' and the title 'RAPPORT D'ACTIVITÉS'.

2015

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**

1 point pour 1 site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (2015)



SOMMAIRE

Édito	p. 04
L'association Paysages du Champagne.....	p. 06
Franchir les dernières étapes	p. 09
Partager la Valeur Universelle Exceptionnelle et la décision d'inscription.....	p. 12
Signaler l'appartenance au Patrimoine mondial	p. 17
Anticiper et organiser l'après-inscription.....	p. 19
Glossaire de l'inscription.....	p. 21



CONCEPTION & RÉALISATION

*Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims,
Champagne Création pour la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial*

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

*Michel Jolyot, Michel Guillard, Fabien Gatinois, François Schmidt, Tony Verbicaro, Ville de Reims-C F Thierry,
Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial 2016*

*Une année particulièrement
riche en événements*



ÉDITO

“ Notre plus belle récompense se trouve dans l’effort partagé pour obtenir l’inscription. Dans la nouvelle étape que nous abordons aujourd’hui, notre détermination à réussir l’après inscription doit être intacte et totale. ”

Pierre-Emmanuel TAITTINGER

Président de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Patrimoine mondial

Le 4 Juillet 2015, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne étaient inscrits sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial après 8 ans de travail. Un an plus tard, quel sentiment cela vous inspire-t-il ?

D’abord un sentiment de fierté, évidemment, pour le territoire, ses hommes et son histoire. C’est un héritage immense que nous laisse Pierre Cheval, cheville ouvrière de l’inscription qui a guidé la candidature de la Champagne avec persuasion, patience, ambition et talent jusqu’à cette reconnaissance exceptionnelle et historique !

Le meilleur hommage que l’on puisse lui rendre est de continuer à mener le travail dans cet esprit champenois chaleureux et solidaire. Ensuite, le sentiment que nous sommes désormais à l’aube d’une nouvelle ère. L’inscription célèbre la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Champagne et dans le même temps nous invite à l’exigence. Elle n’est pas une fin en soi mais marque au contraire le début d’une prise de conscience et d’une implication qui doivent être collectives et inscrites sur la durée.



L’inscription est acquise, et maintenant ?

L’inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a sans aucun doute permis une formidable prise de conscience de la communauté champenoise de la richesse de notre territoire et de notre patrimoine. Une façon incroyable de redécouvrir les lieux, les hommes et l’histoire qui ont forgé ce patrimoine aujourd’hui mondialement reconnu. Cet héritage, il nous appartient désormais de l’entretenir et de le faire fructifier. Car si les critères d’inscription d’un Bien sur la Liste du patrimoine mondial sont d’une grande exigence, cette exigence va bien au-delà de l’inscription en elle-même. Le Bien inscrit doit ensuite être géré, valorisé et protégé sur le long terme. L’ensemble des acteurs de la Champagne dans toute leur diversité ont réaffirmé leur soutien avec force et conviction pour s’emparer de ce formidable outil pour rénover, innover, embellir, inventer, oser ! Cette exigence vertueuse est ambitieuse et je m’engage à mettre en œuvre collégalement le projet de développement de notre territoire qui fait désormais sens pour l’humanité. Sous notre quotidien, il y a l’exceptionnel. Tout n’est qu’une question de volonté !

L’UNESCO, ce sont aussi des valeurs à faire résonner...

En effet, l’UNESCO entend construire la Paix dans l’esprit des hommes et des femmes grâce à l’éducation, la science et la culture. Ces symboles résonnent particulièrement sur notre territoire, souvent meurtri par les conflits et les guerres. C’est pourtant sur cette terre gorgée de sang que l’on crée le vin du bonheur. C’est aussi sur cette terre qu’a été scellée la réconciliation Franco-Allemande le 8 juillet 1962. Cela nous donne toute légitimité pour faire vivre ces valeurs autour d’un événement récurrent, destiné à fêter l’inscription et honorer la Paix et la Réconciliation. Nous organiserons donc chaque année, début juillet, un « Séjour des Réconciliations » dans la zone d’engagement retenue par l’Unesco, qui comprend 320 villages et villes de la Champagne viticole historique. Point d’orgue de ce séjour, la « Marche des Réconciliations », qui invitera chacun à une marche pacifique et conviviale, ponctuée d’animations, de concerts et diverses festivités car, ne l’oublions pas, il s’agira aussi de célébrer l’anniversaire de l’inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO !

L'ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE

Une structuration bipartite entre professionnels de la vigne et du vin et collectivités locales

À l'initiative du Comité Champagne, une équipe d'experts a commencé à travailler en 2006 sur l'opportunité et la faisabilité d'une candidature sur la Liste du patrimoine mondial. L'association Paysages du Champagne a été créée en 2008 pour structurer la démarche et jouer un rôle mobilisateur et fédérateur auprès de tous les protagonistes de l'appellation Champagne. Cette association, gérée à parité entre les collectivités locales et les professionnels de la filière vitivinicole, a eu pour mission d'élaborer le dossier de candidature mais aussi d'organiser et de planifier une gestion efficace et durable des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. C'est cette dynamique qui est à l'origine d'une prise de conscience et d'une démarche collective associant les acteurs du territoire, les décideurs publics, les universitaires et les associations concernées.

Des enjeux partagés par une même communauté de destin

Les enjeux de la candidature dépassent le cadre strictement viticole de la Champagne pour embrasser la totalité de la région, à laquelle est proposée une démarche d'excellence, digne à la fois de la renommée du Champagne et du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une candidature sur la Liste du patrimoine mondial représente une opportunité unique de mobiliser tous les acteurs autour d'un projet de développement du territoire et d'engager une dynamique vertueuse irréversible, dont l'objet est de :

- Renforcer la visibilité et la reconnaissance d'un paysage construit par le travail des hommes ;

- Valoriser un terroir exceptionnel, un savoir-faire sans pareil et une organisation interprofessionnelle à la pointe de l'innovation ;
- Assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel, bâti, industriel, en milieu rural et urbain et le mettre davantage à l'honneur ;
- Assurer la diversification des ressources économiques par le développement du tourisme ;
- Encourager les pratiques culturelles et viticoles durables ;
- Transmettre aux générations futures cet héritage matériel et immatériel dans toute sa richesse.



Les membres de l'association

L'association est composée de 4 collèges :

Les membres fondateurs : le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, les Conseils Généraux de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne, la Ville de Reims, la Ville d'Épernay et le Comité Champagne ;

Les membres associés : les communes ou groupements de communes de l'appellation Champagne ;

Les membres de droit : l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ;

Les membres d'honneur : les personnes physiques ou morales agréées par l'assemblée générale, qui contribuent de manière déterminante, par leur action ou leur soutien financier, à la réalisation des objectifs de l'association, tels que le Syndicat Général des Vignerons (SGV), l'Union des Maisons de Champagne (UMC), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Champagne-Ardenne, les services de l'Etat.

Les forces engagées

L'équipe constituée pour élaborer la proposition d'inscription se compose :

- de spécialistes du patrimoine, de l'histoire industrielle et des paysages viticoles plus particulièrement des paysages culturels, en relation avec l'UNESCO, ICOMOS et le Comité des biens français ;
- d'organismes publics ayant une expérience de la planification et de la gestion de territoires urbains et ruraux : les services des villes de Reims et d'Épernay en charge de l'urbanisme, du patrimoine, du tourisme et de la culture, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, l'Agence d'Urbanisme,

de Développement et de Prospective de la Région de Reims, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des services de l'Etat (STAP, DREAL, DRAC) et de la région Champagne-Ardenne ;

- de chercheurs et d'universitaires (historiens, géographes, sociologues, agronomes, œnologues, etc.) ayant une connaissance particulière de la région, appartenant notamment à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA) ;
- de spécialistes de plusieurs domaines liés à la vigne et au vin, notamment de champagne, présents au sein du Comité Champagne ou de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (ITV).

Les ressources de l'association

Elles sont constituées des contributions annuelles des membres fondateurs, des cotisations versées par les membres associés et de mécénats.

40 % Interprofession

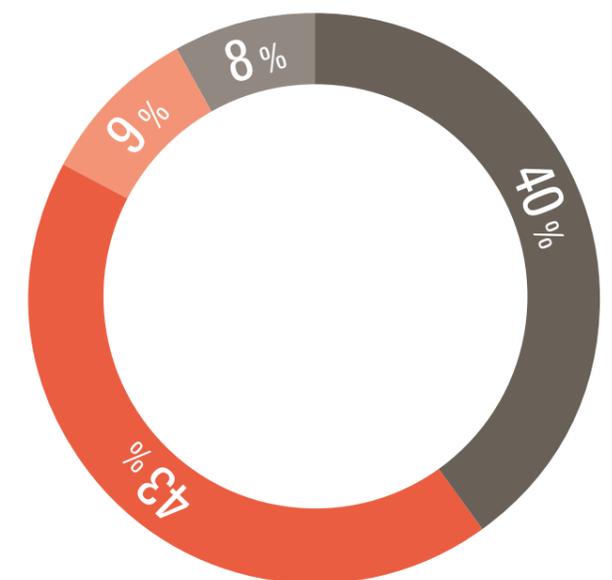
43 % Collectivités

La région Champagne-Ardenne, les départements de la Marne, l'Aisne, la Haute-Marne, les villes de Reims, d'Épernay, de Châlons-en-Champagne, Les Riceys, Le PNR de la Montagne de Reims, la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne.

9 % Mécénat

Crédit Agricole du Nord-Est

8 % Adhésions à l'association, vente d'objets de communication...



- Interprofession
- Collectivités
- Mécénat
- Adhésions à l'association et vente d'objets de communication

Pierre Cheval

Il a présidé l'association Paysages du Champagne depuis sa création en 2008.
Retour en images sur une aventure humaine incarnée par un Champenois d'exception.



FRANCHIR LES DERNIÈRES ÉTAPES

Rappel des temps forts

- 2002 L'État français inscrit le vignoble de Champagne sur la liste indicative
- 2006 Le Comité Champagne lance des investigations pour tester la faisabilité d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- 2008 Création de l'association Paysages du Champagne qui rassemble de manière bipartite les professionnels de la vigne et du vin et les collectivités locales
- 2008 Concertation locale et constitution d'un dossier de préfiguration
- 2009 Présentation de la démarche auprès du Comité national des biens français
- 2010 Validation de la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle auprès du Comité national
- 2011 Validation de l'analyse comparative et des délimitations auprès du Comité national
- 2012 Validation du plan de gestion et dépôt du dossier auprès des Ministères de la Culture et de l'Écologie
- 2013 Après avis favorable du Comité national : mise en page et impression du dossier définitif
- 2014 Dossier sélectionné par le Gouvernement français
 - Avis favorable du Centre du patrimoine mondial sur la complétude du dossier
 - Mission d'évaluation sur le terrain par ICOMOS et première série de questions complémentaires d'ICOMOS



L'évaluation d'ICOMOS

En février 2015 et suite à la réunion d'un panel d'experts internationaux, une seconde série de questions complémentaires a été réceptionnée. Pour rappel, en octobre 2014, 14 questions formaient la première série de questions complémentaires. Trois points posent donc questions aux experts de l'organisme en charge d'évaluer les propositions d'inscription pour l'UNESCO :

- Le premier concerne un ensemble de cavités souterraines bordant l'avenue de Champagne à Epernay. Celui-ci n'est pas couvert par le document de protection du patrimoine actuel (ZPPAUP). La ville d'Epernay qui lance la révision de ce document (passage de ZPPAUP à AVAP) s'engage alors à intégrer cette partie dans le zonage actuel qui inclut l'avenue de Champagne afin de couvrir l'ensemble des cavités souterraine et de garantir leur protection.
- Le second point relevé par les experts d'ICOMOS est celui d'une information actualisée sur différentes procédures engagées afin de renforcer la protection du patrimoine et du paysage (AVAP, site classé et Monuments historiques). Les différentes collectivités engagées dans ce processus ont respecté leurs engagements et un état d'avancement très satisfaisant a été fourni à ICOMOS.
- Le dernier point soulevé est celui de projets de développement éolien à proximité de la zone centrale des coteaux historiques. ICOMOS met en avant la proximité immédiate de projets éoliens et demande la transmission d'une étude d'impact avant l'autorisation des travaux.

Les réponses aux questions complémentaires ont été transmises à ICOMOS à la fin du mois de février et traduites afin de maximiser la compréhension des réponses apportées.

En mai 2015, les avis définitifs d'ICOMOS sont transmis à l'Etat-partie. La notation définie par la Convention du patrimoine mondial prévoit 4 niveaux de recommandations :

- Non-inscription : ICOMOS préconise au Comité du Patrimoine mondial de ne pas inscrire le site.
- Différemment : la Valeur Universelle Exceptionnelle n'est pas démontrée, l'Etat-partie doit revoir entièrement sa copie.

- Renvoi : la Valeur Universelle Exceptionnelle est reconnue mais de nombreuses modifications et compléments doivent être présentés dans les trois ans.
- Inscription : ICOMOS recommande directement l'inscription, l'ensemble du dossier répond parfaitement aux exigences définies par la Convention du patrimoine mondial.

Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ont reçu le 15 mai une recommandation d'inscription par ICOMOS. Mais la décision définitive est prise par les membres du Comité du patrimoine mondial qui se réunissent une fois par an (en juin) pour examiner deux dossiers maximum par Etat.

C'est aux côtés du dossier des Climats de Bourgogne, qui a reçu un avis de renvoi, que notre dossier est examiné lors de la 39^{ème} session du Comité du patrimoine mondial à Bonn.



Le 4 juillet, à 17h53, la Champagne est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO après 8 années de travail et d'efforts de toute une région. Le dossier remporte l'unanimité des votes des 21 ambassadeurs du Comité.

« Un bien qui dépasse largement les frontières de la France. La Jamaïque ne connaît aucune hésitation à supporter cette inscription »

*Son excellence, Madame Vilma Kathleen Mc NISH,
Ambassadeur de Jamaïque auprès de l'UNESCO.*

« La Champagne représente un modèle exceptionnel de la culture de la vigne au commerce des bouteilles. Cette candidature a été préparée pendant des années, elle a reçu le soutien massif de la population, et c'est mon plaisir d'annoncer que la Pologne soutient l'inscription de la Champagne au Patrimoine mondial »

*Son excellence, Monsieur Dariusz KARNOWSKI,
Ambassadeur de Pologne auprès de l'UNESCO.*

Après le coup de marteau de la Présidente du Comité du patrimoine mondial, Maria Böhmer, alors Ministre d'Etat des Affaires étrangères d'Allemagne, la délégation française conduite par l'Ambassadeur de France, Philippe Lalliot, s'est longuement congratulée portée par l'ambiance de quelques jeunes du lycée viticole d'Avize présents dans l'hémicycle. Le discours de Pierre Cheval a transcendé la décision d'inscription pour l'emmener droit au cœur des différents peuples du monde représentés dans l'hémicycle et plus particulièrement dans celui des Champenois.



Madame la Présidente,

La décision d'inscrire sur la liste du Patrimoine mondial les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne va droit au cœur des femmes et des hommes de Champagne qui sont fiers, en ce moment, après tant d'années de travail et d'espérance partagés par tous les acteurs du territoire, de voir la Valeur Universelle Exceptionnelle de leur Patrimoine commun reconnue au même titre que les sites les plus prestigieux de la planète. Ils vous en expriment leur gratitude et vous apportent leur engagement total à contribuer, en retour, au succès de de l'UNESCO pour faire grandir l'humanité. Ils remercient très sincèrement tous ceux qui ont accompagné cette candidature jusqu'au succès d'aujourd'hui : les représentants des Etats, le Centre du patrimoine mondial, ICOMOS et UICN, les ministères de la Culture et de l'Ecologie, le Comité des biens français et son rapporteur, les contributeurs scientifiques, les élus et les professionnels de la vigne et du vin, les entreprises et les milliers de bénévoles qui ont soutenu la candidature, sans oublier les jeunes étudiants d'Avize viti-campus qui font un peu de bruit dans cet hémicycle si sérieux.

C'est un moment historique pour la Champagne, qui s'inscrit dans la longue histoire des Champenois soucieux de préserver et de poursuivre leur marche collective, notamment par leur obstination à surmonter les obstacles nés des éléments naturels hostiles ou de la folie destructrice des hommes.

L'image symbolique du Champagne, vin de la célébration, de la réconciliation, du bonheur et de la paix, confère à cette décision d'inscription une dimension toute particulière, qui dépasse la simple ambition de préservation d'un bien, fût-il exceptionnel. L'actualité nous confirme malheureusement que même notre patrimoine le plus emblématique n'est pas à l'abri des pires destructions! Tel a été, jusqu'à un passé récent, le destin de la Champagne, où périodiquement toutes les armées du monde sont venues régler leurs comptes. Elle s'en est toujours relevée! C'est aussi cette dimension de la renaissance et de la fraternité entre les peuples que l'UNESCO a voulu distinguer dans un formidable message d'espoir.

Oui! À l'image du Champagne qui célèbre la fraternité, l'harmonie des peuples est pour l'Humanité une Valeur Universelle fondamentale!

Oui! Être inscrit au Patrimoine mondial est une grande chance, pour la Champagne, de participer au rapprochement des peuples par la culture!

Oui, tout simplement, être heureux, et le célébrer, est légitime dans notre monde d'aujourd'hui!

Voilà, Madame la Présidente, le message précieux pour les hommes de ce siècle que délivre l'inscription, aujourd'hui, des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial.

Alors, oui, j'ose le dire, osons le dire tous ensemble : « Bonheur et Champagne pour tout le Monde! ».

PARTAGER LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET LA DÉCISION D'INSCRIPTION

La diffusion de la Valeur Universelle Exceptionnelle dans les réseaux professionnels et auprès de la population locale

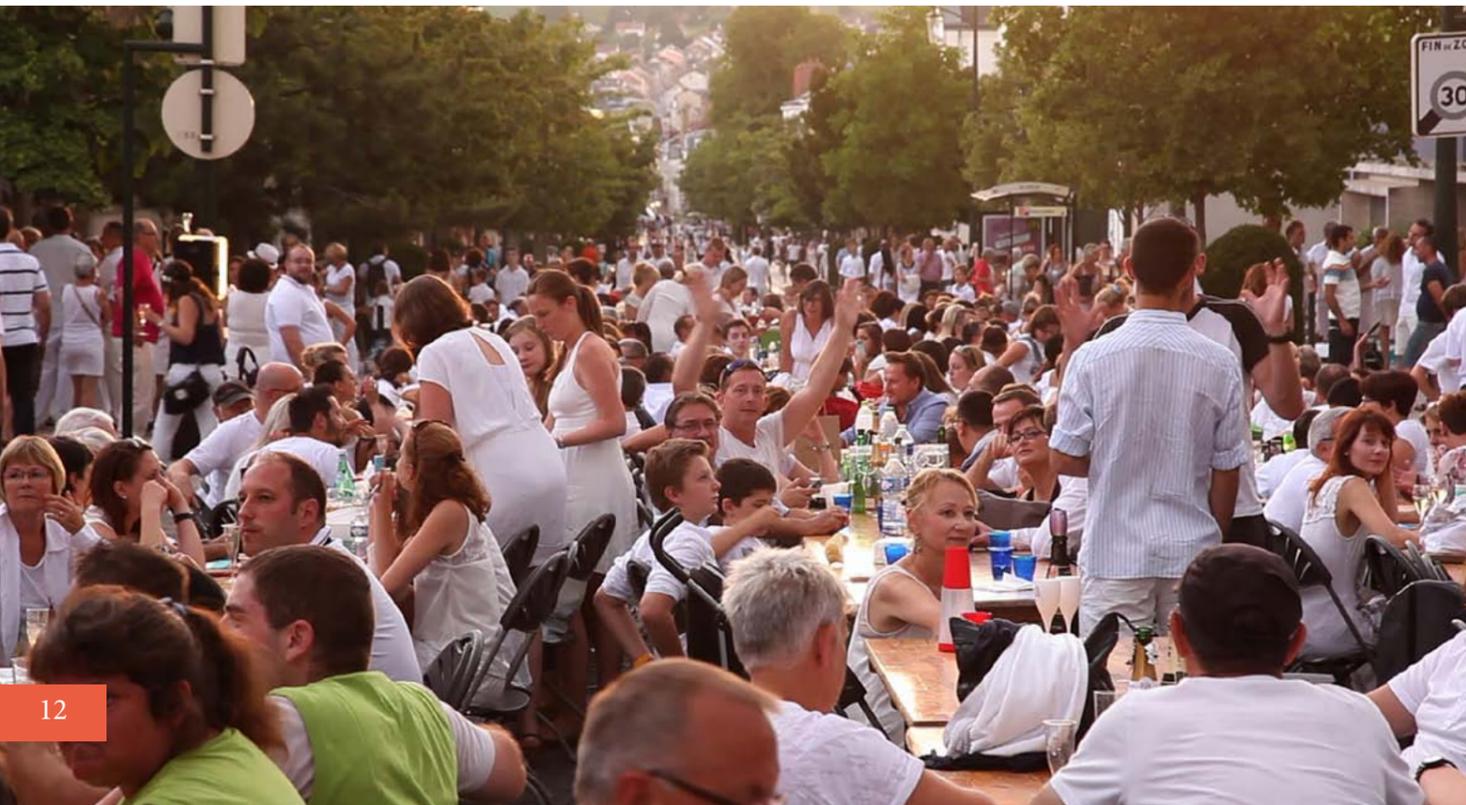
L'année 2015 est caractérisée par de nombreuses participations aux différents réseaux du Patrimoine mondial (Association des biens français du Patrimoine mondial -ABFPM, Réseau VITOUR réunissant les sites viticoles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ICOMOS France, Comité international pour la conservation du patrimoine industriel -TICCIH) ce qui a favorisé la compréhension globale du projet et valu une notoriété scientifique positive au dossier champenois. De plus, l'association Paysages du Champagne a été présente dans les manifestations locales afin de partager la Valeur Universelle Exceptionnelle et le plan de gestion avec les acteurs locaux (Champagne et vous, VITeff, Foire de Châlons, etc...).

Des documents de référence ont été produits comme un film retraçant l'inscription à Bonn, une synthèse de la Valeur Universelle Exceptionnelle traduite en plusieurs langues et un dossier de presse. Le site internet a également évolué en 2015, laissant plus de place à l'image et proposant une traduction en anglais.

L'animation des réseaux sociaux a également pris une dimension particulière en 2015. Une campagne de soutien à quelques jours de l'inscription a été animée et largement relayée par les partenaires de l'association.

Les célébrations de l'inscription

Fierté, joie, moment historique, reconnaissance internationale! La Champagne redécouvre le 4 juillet ses valeurs fondamentales.



5 JUILLET

Fête de l'inscription à Hautvillers organisée en partenariat avec la communes et la section locale des vignerons des coteaux historiques, la Communauté de communes de la grande vallée de la Marne, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Syndicat général des vignerons de la Champagne, Avize VitiCampus...

« Soirée France » organisée conjointement avec la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, l'ABFPM et les Climats de Bourgogne pour fêter les inscriptions françaises à Bonn.

7 JUILLET

Au retour de Bonn, cocktail de remerciement des partenaires et conférence de presse pour l'inscription au Comité Champagne.

13-14 JUILLET

Célébration de l'inscription lors de la fête nationale à Reims et Épernay en particulier et dans beaucoup d'autres communes de l'appellation Champagne.



Un cadeau de fin de voyage avant d'en commencer un autre

Pour remercier l'ensemble des partenaires qui ont, à un moment ou à un autre, contribué à faire avancer la candidature, l'association Paysages du Champagne a demandé à François Schmidt d'imaginer 12 dessins humoristiques autour de l'inscription.



Stratégie presse

Dans cette dernière ligne droite, l'association a fait appel à un cabinet presse pour l'aider dans la gestion et la coordination des relations avec la presse sur les conseils de la commission communication. De nombreux supports ont été réalisés : dossier de presse pré-inscription (avril 2015) et un post-inscription (juillet 2015), invitations et communiqués de presse, voyage

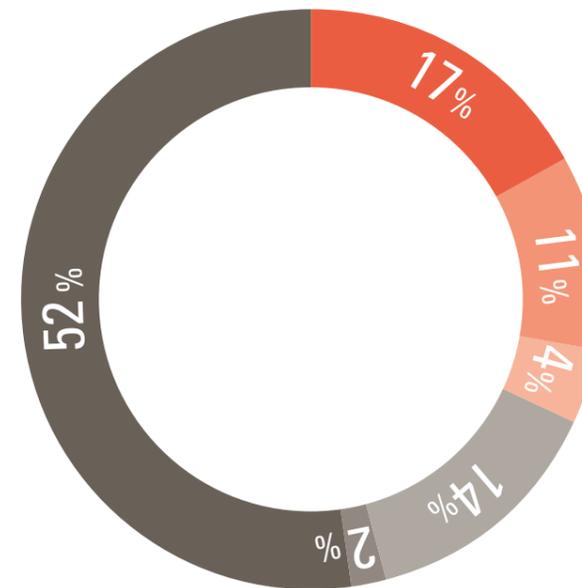
de presse ainsi que le suivi des retombées presse. Le dossier de presse et le communiqué de l'inscription ont été traduits dans 8 langues, en anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, russe, japonais et portugais. Le bilan positif de la stratégie de relations presse mise en place progressivement et prudemment illustre bien la force évocatrice de notre territoire.

Bilan de la phase avant inscription

L'objectif fixé était dans un premier temps de « relancer » la visibilité de la candidature au niveau national mais aussi de recréer un mouvement sur le plan local et régional afin de fédérer le grand public autour de l'échéance de juillet. Une première conférence de presse a donc été organisée le 8 avril 2015 avec pour idée de proposer un rendez-vous semblable avec la presse chaque mois jusqu'à la décision du Comité en Juillet. Cette première campagne de relations presse a donné lieu **entre le 8 avril et le 4 juillet à 283 retombées presse.**

Une presse web sollicitée pour le côté réactif et le partage, le travail auprès de la presse nationale pour une montée en puissance et un relais optimal le jour J, l'association de la presse locale et régionale (écrite et audiovisuelle) pour une appropriation du dossier et les réseaux sociaux en soutien : cette mobilisation à tous les niveaux a réussi à mettre dans un état d'attention soutenue le grand public jusqu'au 4 juillet et à la décision finale. Avec en moyenne sur 3 mois, une centaine de retombées par mois.

Ce travail mené en amont a permis de mobiliser la presse locale et régionale autour de cette échéance historique pour le territoire et ses habitants et de préparer la presse nationale en la sensibilisant, lui proposant des angles d'accroche et des interlocuteurs et en préparant avec elle les sujets qui seraient intéressants pour une diffusion le Jour J.



Répartition des retombées par type de presse :

- Presse étrangère 12
- Presse nationale et hors région 39
- Presse audio/tv nationale 6
- Presse on line 147
- Presse locale et régionale 49
- Presse audio/tv régionale 30

Bilan de la phase inscription

Le 4 juillet, à 17h53, le Comité du Patrimoine mondial de l'Unesco décidait d'inscrire les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la Liste du patrimoine mondial. Un vote unanimement salué et suivi en direct. Dès le coup de marteau, le communiqué annonçant la décision était adressé à l'ensemble du fichier presse locale, régionale, nationale, audio, tv et web et les versions traduites à l'ensemble des partenaires pour le relais vers leurs propres réseaux, permettant d'accrocher le niveau international par le réseau des bureaux du Comité Champagne et le réseau d'Atout France par le Comité régional du tourisme.

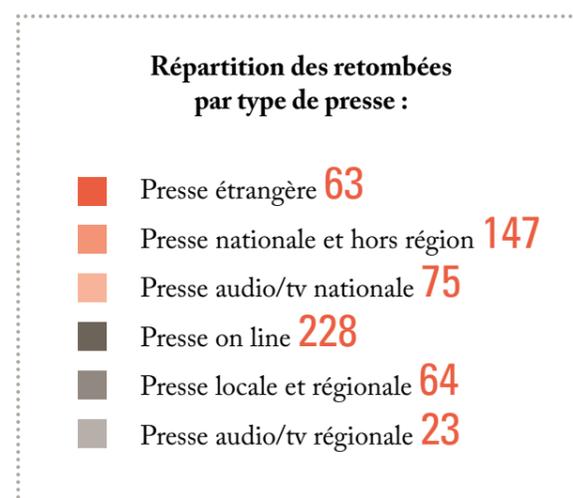
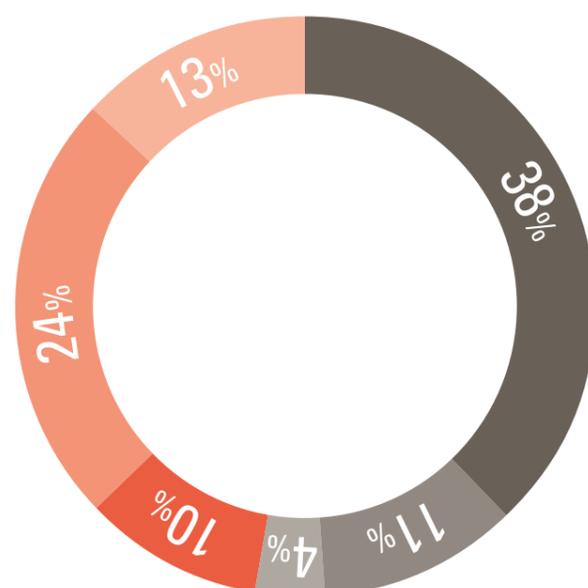
Entre le 4 juillet et le 31 décembre, nous comptabilisons 600 retombées, ce qui porte à 883, le nombre de retombées obtenues depuis le 8 avril. Éléments de comparaison avec les retombées du Bassin Minier lors de son inscription : 476 retombées.

Les retombées de la presse locale et régionale représentaient 27,9% des retombées lors de la période Candidature, 12% pour la période Inscription. Ce qui signifie qu'elle a entièrement joué son rôle de motrice lors de la période pré-inscription.

Logiquement, le nombre de retombées augmente doucement en avril, mai et juin pour exploser en juillet, à l'annonce de l'inscription. Puis ce sont les vacances du mois d'août. En septembre, nous obtenons une soixantaine de retombées liées à la candidature, aux voyages de presse organisés en amont et aux vendanges puis 11 retombées en octobre exclusivement liées à la candidature ou aux entretiens organisés. En octobre, nous avons également communiqué sur l'opération « Coteaux propres » qui a donné lieu à 17 retombées supplémentaires :

- Presse étrangère **1**
- Presse on line **5**
- Presse région **10**
- Presse audio/tv régionale **1**

À cela, il faut ajouter les retombées presse internationales suite à la diffusion du communiqué de presse lors de l'inscription par le Comité Champagne. Il a été repris dans les principaux médias soit 231 articles, ce qui est un résultat satisfaisant.



SIGNALER L'APPARTENANCE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Le logo mixte UNESCO - Patrimoine mondial

Comme tous les autres biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne disposent d'un logo officiel spécifique. Il est constitué des logos de l'UNESCO et du Patrimoine mondial, accompagnés de l'intitulé du bien inscrit et de son année d'inscription.

Ce logo n'est pas d'un usage libre : le temple de l'UNESCO est déposé à l'OMPI et l'emblème du Patrimoine mondial est protégé au titre de la propriété industrielle.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est, par délégation, responsable de la gestion de ce logo, en lien avec la Commission nationale des biens français pour l'UNESCO. Elle est la seule à pouvoir utiliser le logo de manière permanente. Il est toutefois possible de demander ce logo pour un événement en lien avec les valeurs de l'inscription et de l'UNESCO. Les demandes d'utilisation doivent être déposées auprès de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.



L'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne Patrimoine mondial

Face à l'usage très restrictif des logos UNESCO et Patrimoine mondial, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne propose un emblème pour les acteurs du territoire.

Le développement d'une charte graphique inspirée de l'identité visuelle fédératrice développée lors de la campagne de mobilisation vient signifier une nouvelle étape ayant pour objectif d'accompagner la dynamique de développement afin de transmettre ce patrimoine porteur de la Valeur Universelle Exceptionnelle aux générations futures.

L'emblème proposé se veut en parfaite adéquation et complémentaire avec les initiatives existantes - développées par les professionnels champenois, les acteurs du tourisme et les itinéraires de découverte du patrimoine viticole - ou en développement comme le contrat de destination « La Champagne ».

Les couleurs sont à dominante or; elles expriment le raffinement, la qualité et l'excellence qui sont des valeurs ancrées dans la culture du territoire.

Cet emblème est un marqueur commun au service de la préservation du patrimoine qui permettra de mieux identifier les lieux et les acteurs champenois fédérés autour de l'objectif de mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Les modalités et conditions d'utilisation de l'emblème sont fixées par un règlement d'usage. D'une manière générale, il est autorisé d'utiliser l'emblème exclusivement pour communiquer sur son appartenance aux Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et pour se référer à la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue dans le cadre de cette inscription. Après transmission du formulaire d'engagement à l'association Paysages du Champagne, l'utilisateur est autorisé à exploiter l'emblème dans sa communication institutionnelle (site internet, papeterie, roll-up, affiche...) en respectant les préconisations de la Charte graphique. Une boîte à outil regroupant affiches, brochure de présentation, encarts presse personnalisables, signature mail et fichiers en haute définition de l'emblème est proposée aux utilisateurs signataires du règlement d'usage de la charte graphique.

Toute utilisation de l'emblème sur un support mentionnant des tarifs liés à un usage commercial direct est interdite. Ainsi, l'utilisation de l'emblème est proscrite sur les bouteilles de Champagne (capsules, étiquettes, emballages), sauf accord préalable de l'Association Paysages du Champagne.

La référence à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est possible mais doit faire l'objet d'une mention informative reprenant obligatoirement la formulation générique comme suit : « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Ainsi, ce ne sont pas le monument X, la ville Y ou la cave Z qui sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO mais bel et bien les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, comme l'indique l'emblème.

PORTEURS DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Véritable expression de l'action de l'homme et de la nature, ce paysage a permis l'émergence d'un vin d'excellence, reconnu comme le symbole universel de la célébration, de la réconciliation, de la fête.

Plus d'informations sur
www.champagne-patrimoine mondial.org
rubrique EMBLEME

ANTICIPER ET ORGANISER L'APRÈS-INSCRIPTION

Initier et suivre les actions identifiées dans le plan de gestion

L'association Paysages du Champagne a d'ores et déjà lancé un nombre important d'actions identifiées dans le plan de gestion avant même de connaître l'avis du Comité du patrimoine mondial. Il s'agit en l'occurrence du renforcement des protections du patrimoine et du paysage avec le déploiement d'AVAP, de PLU patrimoniaux et d'un site classé sur le territoire des Coteaux historiques.

Les sites pilotes - Coteaux historiques dans la Marne, Les Riceys dans l'Aube, Azy-sur-Marne et Bonneil dans l'Aisne-, ont été lancés dans le cadre du programme AGIR mené en partenariat avec le Comité Champagne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Ils sont également un exemple concret d'expérimentations de pratiques paysagères intégrées et de viticulture durable. Initiés en 2013, les réalisations commencent à se multiplier.

L'objectif est de renforcer localement le soutien technique apporté aux gestionnaires des coteaux, de manière à les aider à progresser encore plus rapidement sur les domaines en rapport avec la viticulture durable et également la préservation et l'amélioration de la biodiversité et des paysages.

Pour rappel l'expérience est réalisée en différentes phases : diagnostic des pratiques viticoles et diagnostic paysager, propositions d'actions, plan d'actions avec objectifs, suivi.

Pour ces 3 sites la phase de diagnostic est terminée et les premières actions se mettent en place, exemple : généralisation de la confusion sexuelle, enherbement des talus, plantation de haies autour des bassins de rétention, collecte des déchets dans les coteaux...



Pour rappel des fiches de recommandations sont consultables sur le site internet de l'Association sur les thématiques suivantes : aménagements de cours d'eau, aménagements hydrauliques, arbres et arbustes dans le vignoble, bâtiments de gros volume, intégration paysagère des dépôts, fleurs dans le vignoble, murs et murets de soutènement, petit patrimoine, (Re)végétalisation des talus, signalétique, sites touristiques.

Lancée en 2014 dans le cadre du programme AGIR sur les communes des coteaux historiques, l'opération de nettoyage et de collecte des déchets dans les chemins, bords de route, lisières forestières et le vignoble s'est étendue à toutes les communes de l'AOC Champagne qui le souhaitent en 2015. La seconde édition a rencontré un beau succès avec une quarantaine de communes participantes et 700 bénévoles mobilisés.

L'année 2015 est notamment caractérisée par la rédaction d'un guide pratique pour accompagner les communes dans l'organisation de l'opération Villages et Coteaux propres. Ce guide est téléchargeable sur le site internet.

L'évolution programmée de la structure en charge de l'inscription

Dans cette nouvelle étape, la détermination collective à réussir l'après inscription doit être intacte et totale. Être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial engage à mettre en œuvre les engagements pris devant la communauté internationale, de déployer la gouvernance nécessaire, de rendre compte et de veiller à l'application du plan de gestion.

En 2015, la dénomination de l'Association Paysages du Champagne a évolué pour devenir la « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial ».

POURQUOI CHANGER ?

Le nom actuel de l'association est lié à la phase de candidature, dont l'intitulé en 2008 n'était pas encore stabilisé. L'ajout « Patrimoine mondial » précise sous quel intitulé nous avons reçu cette inscription. Le mot Mission est communément utilisé pour désigner les structures de gestion en France comme la « Mission Bassin Minier » ou encore la « Mission Val de Loire », pour donner un caractère opérationnel à cette structure.

L'objet de la structure a évolué pour correspondre à la définition de la structure reconnue par le Comité du patrimoine mondial.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a pour objet d'assurer :

- La préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien en relation étroite avec les différents services des Ministères en charge des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial,
- La réalisation, le suivi et l'évaluation du plan de gestion,
- Le développement d'actions innovantes susceptibles de valoriser le bien,
- Le transfert d'expériences dans la zone d'engagement,
- L'animation des travaux des différentes instances concernées par le bien et la zone d'engagement,

- La définition et le contrôle des conditions et modalités d'usage du logo mixte « UNESCO/ patrimoine mondial » ainsi que de l'emblème « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-patrimoine mondial »,
- La promotion de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien,
- La liaison avec l'UNESCO et le réseau national et international des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial,
- Toutes actions susceptibles de concourir à la réalisation de la Convention du patrimoine mondial.

Les différentes postures de la Mission

Afin de positionner la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au plus près de la gestion du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et des actions conduites par l'ensemble des membres fondateurs et associés, 4 principaux axes de travail ont été définis pour 2016.

1 ANIMATION ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

La Mission comme instance d'animation et de coproduction entre acteurs du territoire.

2 SUIVI ET PRODUCTION DE STRATÉGIE POUR LA GESTION

La Mission comme outil de coordination et de cohérence du plan de gestion.

3 INFORMATION ET DIFFUSION

La Mission comme centre de ressources pour apporter des outils, du conseil et de l'accompagnement aux acteurs du territoire.

4 PARTENARIATS ET RÉSEAUX DU « PATRIMOINE MONDIAL »

La Mission comme passeur d'idées et bâtisseur de réseaux.

GLOSSAIRE DE L'INSCRIPTION

Catégories

La Convention du patrimoine mondial prévoit 3 catégories. Le patrimoine culturel, le patrimoine naturel et enfin le patrimoine mixte.

Convention du patrimoine mondial

Adoptée par le Comité du patrimoine en 1972 et ratifiée par la France en 1975, la Convention est aujourd'hui ratifiée par plus de 190 Etats. Son objectif est d'encourager la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans le monde, face aux multiples dégradations et destructions dont il fait l'objet. Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont inscrits dans le cadre de cette Convention.

Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an et est composé de représentants de 21 Etats parties à la Convention. Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, détermine l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance financière suite aux demandes des Etats parties. C'est à lui de décider si un site est accepté pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux Etats parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de cette liste.

Critères

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une Valeur Universelle Exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Trois critères ont été retenus pour l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Les critères III, IV et VI.

Liste du patrimoine mondial

Cette liste de biens a été constituée pour illustrer la richesse et la diversité des patrimoines et des cultures de l'humanité. Chaque année de nouveaux biens sont inscrits par le Comité du patrimoine mondial. En 2016, la Liste compte 1031 biens.

Patrimoine culturel

Il concerne les monuments, ensembles de constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques. Actuellement, 802 sites dans le monde sont inscrits sur la Liste dans cette catégorie. Depuis 1992, l'UNESCO reconnaît dans cette catégorie une nouvelle classification avec les « paysages culturels ».

SITE INTERNET

www.champagne-patrimoine mondial.org



TWITTER

@ChampagneUnesco

FACEBOOK

Mission Coteaux Maisons Caves de Champagne Patrimoine mondial



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000
51084 REIMS Cedex

Tél. 03.26.77.42.89
Fax.03.26.82.52.21

www.champagne-patrimoine mondial.org



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



COTEAUX, MAISONS
& CAVES DE
CHAMPAGNE
PATRIMOINE MONDIAL